

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 09 Novembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - SCARTOCETTI Franck - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - SCHERER Murielle - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - EPITALON Philippe - BASSEZ Michel - LAMBRECHT Thérèse.

Excusés ayant donné procuration :

BAJEART Christine	à	HOUREZ Dominique
APRILE Corinne	à	BASSEZ Michel
POTIEZ Régis	à	LAMBRECHT Thérèse

Absents: OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - MASSE Maryse - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe.

Secrétaire de séance : SANS Patrick

ORDRE DU JOUR

FINANCES

1. AVENANT N°1 MODIFIANT LE MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE SPORTIVE
2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE
3. TARIFS ET BAREMES 2018
4. AUTORISATION ET SEUIL DE POURSUITES – MODIFICATION
5. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – INTEGRATION MULTI-ACCUEIL

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick SANS est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 10 Octobre 2017.

FINANCES

1. AVENANT MODIFIANT LE MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE SPORTIVE

Le Conseil Municipal décide **à l'Unanimité** :

- D'accepter la modification du marché de travaux d'aménagement de la plaine sportive pour un coût supplémentaire de 139 753.85 € HT, portant le marché à 1 369 278.92 € HT, soit 1 643 134.70 € TTC ,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces contractuelles afférentes.

2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

Le Conseil Municipal décide **à l'Unanimité** :

- D'émettre un avis favorable au projet et à son financement,
- D'autoriser Monsieur le Maire :

- a. à poursuivre les procédures induites et notamment de consultation pour les marchés de travaux,
- b. à signer toute autorisation d'urbanisme préalable nécessaire,
- c. à solliciter toute demande de subvention dans ce cadre.

3. TARIFS ET BAREMES 2018

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'Unanimité sur la revalorisation des tarifs et barèmes municipaux à compter du **1^{er} Janvier 2018**, étudiée en Commission de Finances du 24 Octobre 2017.

4. AUTORISATION ET SEUIL DE POURSUITES – MODIFICATION

L'assemblée décide à l'Unanimité de modifier l'autorisation administrative permanente de poursuites afin que celle-ci puisse se réaliser par voie de commandement ou pour toute voie d'opposition à tiers détenteur (O.T.D.) et de fixer le seuil minima de recouvrement à 30 euro.

5. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – INTEGRATION MULTI-ACCUEIL

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité d'intégrer l'action Multi-Accueil dans le Contrat Enfance Jeunesse pour 2017 à 2018.

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

Ont été désignés par décision du Maire :

- Le Bureau Veritas Exploitation à Valenciennes afin d'assurer la vérification des installations et équipements techniques relatifs aux appareils de cuisson de la salle des fêtes et du restaurant scolaire,

Monsieur le Maire par décision du 27 Octobre 2017 décide d'user de son droit à préempter l'immeuble sis à Hérin, 47, rue Hilaire Moreau cadastré section AE n° 585 pour 54 ca (rue Hilaire Moreau) et section AH n°322 (rue Danton) pour 02 a et 04 ca et moyennant le prix de 25 000 euro hors frais d'acte.

Aucune observation n'est formulée.

INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à compter de la semaine prochaine, l'extinction de l'éclairage public (trame noire) sera définitivement fixée sur la plage horaire suivante : de minuit à 5 heures.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est présenté au Conseil Municipal les comptes rendus des commissions suivantes :

- Travaux du 19/10/2017
- Communication, vie culturelle du 19/10/2017,
- Finances du 24/10/2017

Aucune observation n'est formulée.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick SANS

Jean-Paul COMYN